



Travail dissimulé auto entrepreneur

Par **Vivi565656**, le **17/11/2016** à **21:21**

Bonsoir, je suis en recherche d'informations juridique au sujet d'une création auto entrepreneur. Mon mari est agriculteur et je souhaite créer une société qui va s'occuper de commercialiser une petite partie sous forme de vente directe au près des particuliers. La Cci de mon secteur me dit que cela peut faire cas de travail dissimulé. Je n'ai pas d'horaire imposé, je ne travaille pas dans les locaux de l'entreprise de mon mari, je n'ai pas de rémunération fixe (seulement ce que je vends). Si cette situation est vraiment impossible à faire approuver par l'Urssaf faut il trouver un second producteur pour qui je pourrais également faire de la commercialisation ? Merci....